

Fonds de Relance

SOUTENIR LES BESOINS DE TRESORERIE DES ENTREPRISES DE MOINS DE 10 SALARIES

La Région Hauts de France, la Banque des Territoires et les EPCI lancent un Fonds de Relance en partenariat avec Initiative Hauts-de-France, en charge de l'instruction des dossiers et de la gestion du fonds.

CARACTERISTIQUES

NATURE DE L'AIDE	Financement sous forme d'avance remboursable à l'entreprise
MONTANT DE L'AIDE	De 5 000 € à 15 000 € maximum Taux maximum d'intervention : 100% du besoin de fonds de roulement
DUREE DE REMBOURSEMENT	48 mois maximum
MODALITE DE REMBOURSEMENT	Remboursement mensuel étalé sur 36 mois maximum Après un différé de 12 mois
TAUX D'INTERET	0%
GARANTIE DE L'AIDE	Sans garantie

ELIGIBILITE

CIBLE	Entreprises de moins de 10 salariés, immatriculées en Hauts-de-France et dont les salariés sont en Hauts-de-France. Créées avant le 01/01/2020 Indépendantes dans la mesure où elles n'ont pas de lien capitalistique direct avec une ou d'autre(s) société(s), sauf si l'effectif total cumulé des différentes structures concernées ne dépasse pas 10 salariés Entreprises n'ayant pas accès aux solutions de financement et/ou dans l'incapacité d'obtenir un concours bancaire suffisant au regard de leur besoin de fonds de roulement.
FORME JURIDIQUE	Micro / auto-entrepreneur, entreprise individuelle, société développant une activité économique, sauf les SCI.
SECTEURS D'ACTIVITE	Tout secteur d'activité y compris agricole et pêche

Fonds de Relance

SOUTENIR LES BESOINS DE TRESORERIE DES ENTREPRISES DE MOINS DE 10 SALARIES

EXCLUSIONS

SONT EXCLUS Les structures dont l'effectif salarié (hors travailleurs handicapés et salariés en insertion) est supérieur ou égal à 10 équivalents temps plein.

Entreprise en difficulté au 31/12/2019

Les entreprises en Redressement Judiciaire

Les micro-entreprises et affaires personnelles dont le chiffre d'affaire représente un revenu d'appoint en complément d'une activité salariée.

Les structures représentant un secteur professionnel (ex : les syndicats et groupements professionnels), sociétés ou activités ayant un objet immobilier (dont locations), financier, et/ou de gestion de fonds / prise de participation (codes NAF 6411 à 6832 B)

MODALITES

MONTAGE DU DOSSIER www.fondsderelance.fr

MODALITES DE TRAITEMENT Après validation du formulaire par Initiative Hauts-de-France, instruction par la plateforme Initiative du territoire et préconisation d'un montant.

ATTRIBUTION Octroi par le comité d'agrément qui est souverain dans ses décisions.

DEBLOCAGE En une fois par Initiative Hauts-de-France après signature de la convention de prêt.